

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la motion visant à reporter à six mois l'étude de ce projet de loi. En fait, je préférerais ne pas la reprendre avant 16 ans, afin que le plus grand nombre possible des citoyens de ma circonscription puissent bénéficier des excellents programmes mis en place par l'ancien gouvernement libéral. C'est évidemment dans ces programmes que le ministre des Finances (M. Wilson) a sabré en ce triste jeudi 8 novembre lorsqu'il a déposé à la Chambre le document connu sous le nom de «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux». Il faudrait plutôt appeler ce document «Réduction des programmes et des déboursés gouvernementaux», car c'est bien de cela qu'il s'agit. Je sais que si le leader du gouvernement à la Chambre l'avait préparé, il se serait montré un peu plus direct et honnête que le ministre des Finances en lui donnant son nom véritable. Donc, en ce triste jeudi 8 novembre, le couperet est tombé sur plusieurs programmes excellents établis par l'ancien gouvernement libéral.

Tous les conservateurs ici présents ce matin auraient également beaucoup de bien à dire du programme de remplacement du pétrole et du programme d'isolation thermique si on leur permettait de parler librement. Le programme de remplacement du pétrole a connu beaucoup de succès. En raison du délai du 31 mars, beaucoup de gens se sont hâtés de remplacer

leurs vieilles chaudières à mazout inefficaces par de meilleurs systèmes comme des pompes à chaleur, des installations de chauffage électrique à air forcé, au gaz naturel ou au bois, si bien que de nombreux entrepreneurs sont à court de matériel. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a donc été priée de prolonger ce programme. Peut-être que son patron, le ministre des Finances, ne la laissera pas faire. Ce dernier, que certains d'entre nous surnommons «Mike le Sabreur» à la Chambre, ne peut pas ou ne veut pas autoriser la prolongation de ce programme utile. C'est vraiment regrettable, monsieur le Président.

Je viens de dire que plusieurs entrepreneurs sont à court de matériel. En fait, des entrepreneurs d'Ottawa ont écrit à tous les députés de la région. Je sais que le député conservateur d'Ottawa-Carleton (M. Turner) et le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) ont reçu des lettres, mais qu'ils se sont totalement abstenus de soulever la question à la Chambre. Beaucoup de personnes qui ont signé des contrats de bonne foi et dans les délais voulus ne pourront pas profiter de ce programme, parce qu'il ne reste plus de matériel à installer.

Un autre problème se pose. Certaines personnes ont fait installer une chaudière, se disant qu'elles pourraient bénéficier de la subvention. Toutefois, toutes les inspections ne pourront pas être faites avant le 31 mars. Le secrétaire parlementaire a déclaré, la semaine dernière, que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources permettrait aux personnes dont l'installation aura été terminée avant le 31 mars et qui attendront seulement l'inspection de toucher la subvention. Je trouve assez étrange que les entrepreneurs n'aient pas été mis au courant. Hydro-Ontario, Hydro-Ottawa et tous les autres organismes chargés d'administrer ce programme n'ont pas été informés. C'est très bien que le secrétaire parlementaire annonce à la Chambre, avec son éloquence habituelle, que les personnes dont l'installation a été terminée le 31 mars, mais qui n'ont pas encore eu l'inspection en bénéficieront, mais il serait utile, selon moi, que les fonctionnaires du ministère et de tous les autres organismes intéressés soient également mis au courant.

Un autre problème se pose encore, monsieur le Président. Je pense à ceux qui voulaient faire installer une nouvelle chaudière, chez qui l'entrepreneur est venu, mais sans terminer l'installation avant le 31 mars parce qu'il lui manquait des pièces. Même si l'installation est déjà commencée, ces personnes n'auront droit à aucune subvention. Il sera trop tard pour elles. Elles ne peuvent pas reculer et demander à l'entrepreneur de reprendre le matériel déjà installé. Cela ne marchera pas. Le consommateur sera obligé de payer.